## SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1855 — 1856.

## Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1857.

(Voir les Nos 108 et 185 de la Chambre des Représentants.)

## LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1857, à la somme de deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante et un francs (fr. 2,155,851), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 avril 1856.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) DELEHAYE.

Les Secrétaires, (Signé) Léop. Maertens. H. Ansiau.

( 2 ) Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1857.

ARTICLES.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES</b> ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER,			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	<b>21,00</b> 0 »	» \	
2	du personnel des bureaux	108,491 »	»	
3	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	<b>3,500</b> »	¥	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	1,000 »	D	179,591
5	Matériel	37,600 »	»	
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles	8,000 »	7-	
	CHAPITRE II.			
	Traitements des agents politiques.			
7	Missions en Allemagne	101,000 »	»	
8	France	45,000 »	,	
9	Grande-Bretagne	62,000	a	
10	Italie	<b>57,000</b> →	D	
11	Pays-Bas	39,000 >	ъ	
12	Russie	62,000 >	»	
15	Brésil	18,000 »	»	468,000
14	Danemarck, Suède et Hambourg	15,000 »	»	
15	Espagne	15,000 >	»	
16	États-Unis	18,000 >	»	
17	Portugal	15,000 >	a	
18	Turquie	27,000 »	a	
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	,	14,000 »	
	CHAPITRE III.			
	Consulats.			
20	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	90,000 »	,	90,000

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et pern nentes.	na-	extraordinaires et temporaires.	IOTAL.
	CHAPITRE IV. Frais de voyage.				
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	65,000	»	,	65,600
	CHAPITRE V.			±P	
	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.				
22	Indemnités pour un drogman, huit cavasses, em- ployés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou-oglan	7,030	»	>	75,000 •
25	Frais divers	67,970	))	, )	•
	CHAPITRE VI.				
	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
24	Missions extraordinaires, traitements d'agents po- litiques et consulaires en inactivité	v		36,000 »	10.000
25	Dépenses imprévues non libellées au Budget	4,000	<b>»</b>	»	40,000
	CHAPITRE VII.				
	Commerce, navigation, pêche.				
26	Ecoles de navigation $\dots$ $\cdot$ $\left\{ egin{array}{ll} \mbox{Personnel} & . \\ \mbox{Frais divers.} \end{array} \right.$	16,720	))	u	
27	( Frais divers.	7,280	»	<b>&gt;</b>	
28	Chambres de commerce	12,000	D	)i	
29	Frais divers et encouragements au commerce	14,900	))	»	
30	Encouragements de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, sans que, dans aucun cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit total alloué pour 1857, sauf quant aux	113,350	19	b	
31	conventions conclues pour les lignes sur le Brésil et le Levant. Personnel .	700	'n	, ,	345,494
	Service de navigation à vapeur entre Anverset New- York, subside accordé en vertu du n° 1 del'art. 10 de la convention du 29 mai 1853 . 28,800 »				
52	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 6 de la Convention du 25 avril 1854. 26,868	75,944	¥	٧	
	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novembre 1855. 20,276 (Crédits non limitatifs).				

ARTICLES.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES</b> ET SERVICES.	CHARGES		(DOM: 4.1
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
33	( Personnel .	7,550 -	. ,	
54	Pêche maritime Primes	92,050	*	
35	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exer- cice 1856	5,000 »	•	
	marine. Pilotage.		-	
<b>3</b> 6	Personnel	170,850 »	•	
37	Remises à payer aux pilotes et autres dépenses re- latives au pilotage (crédit non limitatif)	200,610 >		
	Sauvetage.			
<b>5</b> 8	Personnel	14,300 >	,	
39	Établissement d'une station à l'Est de Nieuport .	ν	5,100 >	
	Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres et passage d'eau.			
40	Personnel des paquebots, des bateaux a vapeur de l'Escaut et personnel	1	,	
41	à terre.	36,500 >	•	
42	Traitement des courriers et agents	14,350 >	) <b>)</b>	889,766
	Passage d'eau.			
45	Personnel	11,850	*	ı
	Police maritime.			
44	Personnel	27,000 >	,	
45	Primes d'arrestation aux agents et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif).	B .	•	
	Matériel des divers services.			
46	Traitements des gardiens du matériel	2,000	<b>&gt;</b>	
47	Frais divers	302,500 »		· .
41	CHAPITRE IX.  Perception des droits de chancellerie à Paris.			
48	Personnel	3,000 »	מ	3,000
	Total du Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr	2,100,751	55,100 »	2,155,851